

### PROCES - VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	29	L'an <b>deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-six juillet</b> à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 20 juillet 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Châtel-Guyon, en séance publique, <b>sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.</b>
Nombre de conseillers présents	20	
Nombre des pouvoirs enregistrés	3	
Nombre de conseillers votants	23	

#### TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRESENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à	NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X			GUILLOT	Brigitte	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X			CANET	Antoine	X		
CHAUVIN	Lionel	X			DESPLANQUE	Brigitte		X	
CACERES	Marie		X	C.BIONNIER	MAUPIED	Catherine		X	J. CREGUT
VIDAL	Thierry	X			BAYLE	Bernard	X		
ABELARD	Nathalie		X		GAILLARD	Jean-Luc	X		
WATERLOT	Philippe		X		MESSEANT	Jean-François	X		
MECKLER	Emanuelle	X			MELUT	Valérie	X		
GARCIA	Ramon		X	D. RAVEL	DUARTE	Marie-Christine		X	
CRETIN	Chantal	X			BIONNIER	Cédric	X		
RAVEL	Dominique	X			VERMERSCH	Vincent		X	
PORTE	Michèle	X			CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X			VINCENT	Eric	X		
DOLAT	Gilles	X			TOUIJAR	Tarek	X		
CREGUT	Jacques	X							

## ORDRE DU JOUR

P R E A M B U L E		
	Frédéric BONNICHON	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 12 JUIN AU 25 JUILLET
	Frédéric BONNICHON	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 et 26 JUIN 2023
NUMERO	RAPPORTEUR	OBJET DELIBERATION
E C O N O M I E		
1	Frédéric BONNICHON	ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS
F I N A N C E S		
2	Cédric BIONNIER	BUDGET PARKING - DECISION MODIFICATIVE N2
A M E N A G E M E N T		
3	Jacques CREGUT	SIEG : CONVENTION COMPLEMENTAIRE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE AUBEPINE
U R B A N I S M E / F O N C I E R		
4	Dominique RAVEL	REGULARISATION DE LA DIVISION PARCELLAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE 103 AN 577, SISE AVENUE DE RUSSIE
5	Dominique RAVEL	RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF SMAF – VILLA SAINT GEORGES
6	Dominique RAVEL	CESSION DES PARCELLES CADASTREES 103 AN 574-576 ET 103 AN 739-740 SISES AVENUE DE RUSSIE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

## PREAMBULE

### 0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 7 MARS AU 28 MARS 2023

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
16	23D15-DECIS-016-FINAN-20062023. PORTANT DUR LE RENOUVELLEMENT ET LA CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LE CREDIT AGRICOLE	800 000 €	
17	23D15-DECIS-017-ADMIN-01072023. PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE AVEC L'APR SOUS LOCATION		

### Le conseil municipal prend actes de ces décisions

### 0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 ET 26 JUIN

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Les services administratifs ont rencontré des difficultés techniques dans la production des procès-verbaux des précédentes séances (défaut d'enregistrement). Une mise à jour sera effectuée au prochain conseil municipal de septembre sur l'ensemble des procès-verbaux des précédents conseils municipaux jusqu'au 12 Juin inclus.

### Le conseil municipal prend actes du report de ce point.

## ECONOMIE

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Après avoir procédé à l'appel, vérifié les pouvoirs et constaté le quorum, Monsieur le Maire a précisé qu'une seule liste lui avait été remise avant l'ouverture de la séance :

- Liste « ENSEMBLE CHATEL : LE BIEN ETRE ET L'AUDACE », conduite par Monsieur Frédéric BONNICHON

Aux termes de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral présidé par Monsieur le Maire a été composé, parmi les présents, des deux conseillers municipaux les plus âgés, Madame FAURE-IMBERT Danielle et Madame CRETIN Chantal, et des deux conseillers municipaux les plus jeunes, Monsieur BIONNIER Cédric et Madame VELUT Valérie.

Monsieur le Maire a rappelé les modalités du scrutin. Il a ensuite été procédé aux opérations de vote à bulletin secret puis au dépouillement et au calcul des résultats. Il y a eu 23 votants et 22 suffrages exprimés. Au regard du quotient électoral et selon le principe de la représentation proportionnelle :

- la liste « ENSEMBLE CHATEL : LE BIEN ETRE ET L'AUDACE » a recueilli 22 voix et obtenu 15 sièges de titulaire et 5 suppléants.

Ont ainsi été désignés par le Conseil municipal :

- 15 délégués titulaires soit VIDAL Thierry, FAURE-IMBERT Danielle, CREGUT Jacques, CACERES Marie, MESSEANT Jean-François, ABELARD Nathalie, DOLAT Gilles, CRETIN Chantal, BIONNIER Cédric, PORTE Michèle, WATERLOT Philippe, GUILLOT Brigitte, BAYLE Bernard, MELUT Valérie, GAILLARD Jean-Luc ;

- 5 suppléants soit DUARTE Marie-Christine, RAVEL Dominique, DESPLANQUE Brigitte, VERMESCH Vincent, MAUPIED Catherine.

**Le procès-verbal, dressé et clos, le mercredi 26 juillet 2023 à 19 heures, 10 minutes, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.**

*Il est précisé que l'ensemble des pièces administratives de ce dossier est consultable à l'administration générale.*

## FINANCES

### 2. BUDGET PARKING - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.  
L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative N°2.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Il est précisé que l'ensemble des pièces administratives de ce dossier est consultable à l'administration générale.*

## AMENAGEMENT

### 3. SIEG : CONVENTION COMPLEMENTAIRE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE AUBEPINE

Rapporteur : Jacques CREGUT

Monsieur CREGUT présente les éléments relatifs à la délibération.  
L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

L'assemblée demande la période d'intervention des travaux et si les aménagements intègrent les enjeux liés à la gestion des déchets.

Monsieur CREGUT indique que la période de travaux sera en hiver 2023 et que le secteur ne nécessite pas d'aménagements spécifiques tel qu'une place de retournement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'éclairage public Rue de l'Aubépine selon la convention complémentaire de financement de travaux d'éclairage annexée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Il est précisé que l'ensemble des pièces administratives de ce dossier est consultable à l'administration générale.*

## URBANISME - FONCIER

### 4. REGULARISATION DE LA DIVISION PARCELLAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE 103 AN 577, SISE AVENUE DE RUSSIE

Rapporteur : Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.  
L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Il est précisé que l'ensemble des pièces administratives de ce dossier est consultable à l'administration générale.*

## URBANISME - FONCIER

### 5. RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF SMAF – VILLA SAINT GEORGES

Rapporteur : Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.  
L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Il est précisé que l'ensemble des pièces administratives de ce dossier est consultable à l'administration générale.*

## URBANISME - FONCIER

### 6. CESSION DES PARCELLES CADASTREES 103 AN 574-576 ET 103 AN 739-740 SISES AVENUE DE RUSSIE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME

Rapporteur : Dominique RAVEL

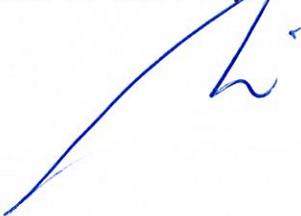
Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.  
L'assemblée s'interroge sur la catégorie de public qui occupera les logements.  
Monsieur RAVEL indique que la catégorie n'est pas encore complètement définie. Il s'agira de logements sociaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**LA SEANCE EST LEVEE A 19H30**

Frédéric BONNICHON  
Maire de Châtel-Guyon



Jean-François MESSEANT  
Secrétaire de séance du conseil municipal

